

Communiqué des commissaires de Petroplus Holdings SA

Küsnacht-Zürich, le 28 septembre 2012. Les commissaires n'ont pas formulé de demande de prolongation du sursis concordataire auprès du juge du concordat compétent à Zoug qui avait accordé à Petroplus Holdings SA un sursis jusqu'au 27 septembre 2012. Selon l'état actuel des choses, les commissaires partent du principe que la réalisation des actifs de Petroplus Holdings SA dans le cadre d'une liquidation concordataire n'amènerait guère un meilleur résultat que dans le cadre d'une faillite et qu'ainsi, les chances de conclure un concordat avec succès sont minimes.

Pour de plus amples informations:

- Site Web des commissaires: www.sachwalter-petroplus.ch
- Filippo Th. Beck/Brigitte Umbach-Spahn, téléphone +41 (0)43 222 38 00, fax +41 (0)43 222 38 01